

# **CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330**

## **COMPTE RENDU du 16 JUIN 2016 à 20H30**

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

**Présents:** Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Geneviève BOSCH, Jean-Michel BROQUA, Alain BUSQUE, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : Paul BEWELL, Jean-Jacques MELIET.

Ont donné pouvoir : - Jean-Jacques MELIET à Christine MALATERRE

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h30.

M.le Maire présente Jean-Michel BROQUA qui intègre le Conseil Municipal, suite à la démission de François Campos, en sa qualité de suivant de liste. Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue.

Mme Céline GUELFY est désignée secrétaire de séance.

### **► M.le Maire demande l'approbation du compte rendu du 19/05/2016,**

Christine Malaterre demande de noter tous les critères d'attribution, concernant les subventions 2016 pour les associations, qui avaient été mentionnés lors du C.M. du 13/04/2016, soit :

- Demande de l'association
- Importance du budget
- Le nombre de bénévoles
- Contribution à la notoriété de la commune et du territoire
- Coût des manifestations
- Nombre d'adhérents
- Répartition enfants/adultes
- Niveau de l'encadrement et de la formation
- Nombre des manifestations sur la commune
- Envergure de la communication
- Manifestation payante ou pas
- Originalité de la manifestation

**Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :**

**Par : Pour 10 voix - Contre 2 voix - Abstention 2 voix**

M.le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

## **1) FUSION INTERCOMMUNALITÉ**

Monsieur le Maire donne la parole à Géraldine Zuchetto qui précise que les compétences des deux EPCI n'étant pas exercées de façon identique, sur des territoires qui restent différents même s'ils appartiennent au même SCOT notamment la compétence collecte des déchets ménagers et la voirie, il a été décidé de créer des groupes de travail mixtes (élus, techniciens) pour analyser les niveaux de service rendus (instructions droits des sols, voirie, petite enfance, collecte des déchets, activités culturelles et sportives, gestion du patrimoine...). Cela nécessite également du temps pour que les élus s'approprient les enjeux et construisent un nouveau projet de territoire.

Une fusion imposée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sans qu'un projet de territoire soit construit sur le nouveau périmètre de l'intercommunalité, générera des problèmes importants de gouvernance.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis défavorable à l'encontre du projet de périmètre proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 si un délai supplémentaire n'est pas accordé, afin de tenir compte des contraintes locales fortes qui pèsent sur ce territoire et nous permettre d'élaborer un nouveau projet de territoire pour envisager sereinement l'avenir et réussir cette fusion.

Géraldine Zuchetto souligne que l'intercommunalité Save et Garonne a déjà voté en ce sens et que celle de Cadours va faire de même. Elle fait remarquer qu'il est demandé à l'ensemble des communes concernées de prendre position sur ce sujet.

Nicolas Alarcon ajoute que cette fusion se fera mais qu'il est nécessaire d'avoir plus de temps.

Alain Gaudon demande le délai supplémentaire nécessaire,

Nicolas Alarcon répond que cela avoisinera 1 an mais que c'est un cabinet d'étude qui va déterminer véritablement les besoins.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable à l'encontre du projet de périmètre proposé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 si un délai supplémentaire n'est pas accordé.**

## **2) FUSION DES SYNDICATS DES EAUX**

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre Barthes qui précise que pour l'heure, le conseil syndical du SIE de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours est appelé à se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet qui **propose la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée de la Save et des coteaux de Cadours et du Syndicat intercommunal des Eaux Hers-Girou et l'intégration dans cette nouvelle structure du Syndicat de Production d'eau potable** au premier janvier 2017.

Il fait remarquer que l'usine d'eau potable va augmenter sa production de 750000 m<sup>3</sup> et souhaite mener ce projet à son terme avant toute chose.

Compte tenu qu'une démarche structurée étape par étape vers une fusion qui pourrait être effective sans aucun risque au premier janvier 2020 est la solution la plus sûre, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▶ prend acte de la décision de Monsieur le Préfet de fusion des syndicats,
- ▶ demande à la CDCI d'accorder un délai de mise en œuvre de la fusion des syndicats jusqu'au premier janvier 2020,
- ▶ propose la représentation de chaque commune par deux délégués et deux suppléants au futur syndicat.

### **3) TARIF VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre Barthes qui rappelle que la commune à procéder à une coupe de bois de chauffage sur le secteur du bois de Galembroun.

Monsieur le Maire propose une vente en 2m.linéaire, il précise qu'après consultation avec l'ONF, il ressort 2 qualités de bois et le tarif a appliqué serait le suivant :

- ▶ Bois 1<sup>ère</sup> catégorie : 45.00 € le m<sup>3</sup> livré en 2 m. linéaire par lot de 10 m<sup>3</sup> en 1 point de livraison.
- ▶ Bois 2<sup>ème</sup> catégorie : 37.00 € le m<sup>3</sup> livré en 2 m. linéaire par lot de 10 m<sup>3</sup> en 1 point de livraison

Pierre Barthes fait remarquer que ce tarif est en moyenne 10€ moins cher que dans le commerce,

Jean-Michel Broqua déplore que ce bois soit coupé en 2m. car très contraignant, il estime qu'une coupe en 1m. aurait été mieux accueillie,

Pierre Barthes parle des difficultés et du coût occasionné ; il précise que ce bois sera réservé en priorité aux Launacais et que l'excédent sera mis à la vente pour des professionnels,

Alain Busque demande si 10 stères représentent un camion complet,

Pierre Barthes répond par l'affirmative

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

### **4) CONVENTION POUR ENLÈVEMENT DE GRILLAGE AU BOIS DE GALEMBRUN**

Monsieur le Maire précise que la Commune de LAUNAC dispose d'un terrain clôturé sur Galembroun. Il est nécessaire de retirer cette clôture suite à une demande de L'ONF, qui a établi un devis d'un montant supérieur à 1500€.

Monsieur le Maire propose de céder à titre gracieux cette clôture. Une information sera diffusée dans le Flash municipal

Une convention devra être signée entre la Commune et le preneur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer cette convention.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention par :**

**Pour 12 voix - Contre 0 voix - Abstention 2 voix**

## **5) RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS.**

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour créer des emplois d'agents non titulaires pour besoins saisonniers et occasionnels.

Elle propose de créer des postes pour emplois saisonniers d'une durée maximum de 6 mois et des postes pour travaux occasionnels d'une durée maximum de 3 mois renouvelable exceptionnellement une fois pour 3 mois.

Les postes qu'il propose de créer sont les suivants :

<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>:</b>	<b>2</b>
<b>ADJOINTS d'ANIMATION</b>	<b>:</b>	<b>8</b>
<b>ATSEM</b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>:</b>	<b>1</b>

Elle précise que ces postes sont ouverts uniquement en cas de besoin ponctuel afin de ne pas avoir à réunir le Conseil Municipal à chaque embauche de saisonniers.

**Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité ces propositions.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.50